

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2021

Présents : Mesdames DAUBREGE, LEMAIRE, SREDDO, VANDENBUSSCHE, ARBONNIER.  
Messieurs SERPILLON, LEMOINE, HARNOULD, ABDALLAG, DEMEURE, SUEUR.

Excusés : Madame FLAMME

Pouvoir : Madame CONTESSE a donné pouvoir à madame LEMAIRE  
Monsieur BOULEAU a donné pouvoir à monsieur LEMOINE  
Monsieur MOUILLIERE a donné pouvoir à monsieur SUEUR

Monsieur le Maire précise que madame DAUBREGE arrivera avec un peu de retard.  
Madame Karine VANDENBUSSCHE est désignée secrétaire de séance.  
Avant de commencer la réunion, monsieur le Maire remercie ses collègues pour leur investissement relatif à la journée du 17 octobre 2021, réservée aux Séniors.

### Adoption du compte-rendu de la réunions du 29 juin 2021

Aucune remarque n'a été formulée, celui-ci est donc adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour :

#### **Groupement de commandes : fournitures de matériaux**

Il explique que les documents ont été reçus après l'envoi des convocations. Il s'agit d'un groupement de commandes alloti en 15 lots. Il énumère les différents lots au Conseil Municipal et propose de retenir les lots relatifs à l'achat de peinture routière, peinture des bâtiments, sel de déneigement et acquisition de signalisation routière. Monsieur SUEUR demande si l'on connaît les tarifs. Monsieur le Maire répond que cela va dépendre certainement du nombre de communes qui vont adhérer à ce dispositif. Il est précisé que cette adhésion n'empêche pas de pouvoir solliciter la CAMVS pour un lot non retenu, ce jour. A l'inverse, après le retour de l'appel d'offres, la commune pourra refuser de passer commande si les prix ne sont pas satisfaisants.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, l'adhésion au groupement de commandes, fournitures de matériaux.

#### **SOLLICITATION FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA CAMVS**

Monsieur le Maire explique qu'au début du mandat de la CAMVS, un Fonds de Concours est voté pour un montant de 260 000 €/commune et ce, pendant la durée du mandat. Cette année, nous avons déjà bénéficié d'un Fonds de Concours complémentaire de 43 000 € pour les travaux de l'école, phase 1. Les demandes de Fonds de concours sont établies sur 50% du montant restant à charge. Pour la phase rénovation (y compris la rampe d'accès non comprise dans le marché et la cour derrière la cantine), nous pourrions solliciter un Fonds de Concours de 122 800 €, soit 50% du montant des travaux restant à notre charge. Il sollicite le Conseil Municipal pour demander cette subvention à la CAMVS.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser monsieur le Maire à solliciter la CAMVS pour l'obtention d'un Fonds de Concours pour les travaux de rénovation de l'école.

**SOLLICITATION FONDS DE CONCOURS AUPRES DU SYNDICAT D'ELECTRICITE DE  
L'ARRONDISSEMENT D'AVESNES (SEAA)**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, que le Syndicat d'Electricité d'Avesnes reversait la totalité de la taxe communale sur la consommation finale de l'électricité (TCCFE). Taxe qui figure sur les factures. Lors de la fusion des syndicats, le SEAA a récupéré la dette des autres syndicats. Afin de pouvoir épurer celle-ci, il avait été décidé que les communes ne seraient plus bénéficiaires du reversement de la TCCFE, pendant la durée du mandat. Or, les maires ont décidé de revoir cette position puisque nous sommes arrivés à terme du mandat. Le SEAA a créé un Fonds de Concours permettant d'obtenir une aide financière plafonnée à 25% de la TCCFE, pour des projets contribuant à la transition énergétique. Notre commune peut donc solliciter cette aide pour les travaux de rénovation de l'école, cette recette serait égale à 4 836,33 €. Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal, pour solliciter ce Fonds de Concours.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser monsieur le Maire à solliciter le Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes, pour l'obtention d'un Fonds de Concours pour les travaux de rénovation de l'école.

Madame DAUBREGÉ entre en réunion.

**SIGNATURE CONVENTION AVEC LE CDG59 RELATIVE A L'ASSURANCE STATUTAIRE**

Madame SYMOENS explique que les collectivités ont la faculté de souscrire un contrat d'assurances statutaires afin de se prémunir contre les risques financiers (arrêts maladies etc...).

Les collectivités confient au Cdg59 la gestion des opérations découlant de la mise en œuvre du contrat d'assurances statutaires assorti d'une mission d'information, d'assistance et de conseil. Le coût de cette mission est égal à 6% du montant de la prime acquittée.

A l'issue de la procédure de mise en concurrence, le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord a retenu comme prestataire CNP Assurances. Un tableau reprenant les franchises et taux est étudié afin d'effectuer un choix. Pour adhérer à compter du 01/01/2022 au contrat groupe d'assurance statutaire du Cdg59, il est nécessaire de délibérer pour acter les choix retenus et signer la convention de mise en œuvre. Il est proposé de retenir la formule avec une franchise de 10 jours au taux de 6,35 % et de prendre l'option des agents Ircantec.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion 59, relative à l'assurance statutaire ainsi que les documents afférents à ce dossier.

**CREATION DE POSTE GRADE « AGENT DE MAITRISE »**

Madame SYMOENS rappelle la réussite de madame Sabrina POLVENT, au concours d'agent de maîtrise. Ce poste est inexistant au tableau des effectifs. Le bureau municipal, a pris la décision, le 1<sup>er</sup> octobre dernier, de nommer madame POLVENT, à ce grade pour la nécessité des services. Il faut donc délibérer pour la création de ce poste.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de créer un poste d'Agent de maîtrise, à raison de 35 heures hebdomadaires.

## CLASSEMENT DES CITES DE LA VALAUDIERE ET VERLAINE EN VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Monsieur LEMOINE informe le Conseil Municipal, qu'une réunion a eu lieu, récemment pour l'étude des rues non reprises dans le classement des voies d'intérêt communautaire. L'intérêt communautaire permet l'intervention de la CAMVS pour le salage, la réfection de voirie etc... par le biais d'un Fonds de Concours égal à 50% du montant restant à charge de la commune. La CAMVS a établi un tableau reprenant les voiries classées d'intérêt communautaire. Afin de délibérer de façon concordante avec la CAMVS, il est nécessaire de classer la cité de la Valaudière ainsi que la cité Verlaine. Monsieur le Maire précise que la commune avait demandé ces classements dès le départ mais la CAMVS avait fait une visite dans les communes en écartant ces voies.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de classer la cité de la Valaudière ainsi que la rue Verlaine en voirie d'intérêt communautaire.

## CONVENTION DE MISE A DISPOSITION SIG

Madame SYMOENS explique qu'il est nécessaire de renouveler la convention SIG (système d'information géographique). Il s'agit d'un outil de représentation et d'aide à la gestion du territoire communautaire, notamment la consultation du cadastre composé du fonds parcellaire.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un outil d'information géographique pour la consultation du cadastre.

## INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire :

- Le dossier de subvention présenté au Département au titre de l'ADVB pour la seconde cour de récréation et l'aménagement dans l'enceinte de l'école a été modifié. Le montant sollicité pour cette subvention s'élève à 27 234,15 €, soit 50% du montant des travaux, cette demande a reçu un avis favorable.
- Il y a plusieurs années, l'agence Bocage a été missionnée pour réaliser l'étude l'aménagement des places haute et basse devant la mairie. Seuls, les travaux de la place basse ont été réalisés, à la suite de cette étude. La commune a dû faire un choix et a priorisé les travaux de l'école à ceux de la place haute. Lors de la rencontre samedi dernier, avec madame la Députée, Anne-Laure CATTELOT, ce projet a été relaté. Il serait judicieux de présenter nos demandes de subventions avant les élections présidentielles. Nous avons réceptionné, ce jour, la circulaire préfectorale nous imposant d'établir nos demandes de subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) avant le 17 décembre 2021. Nous avons également l'obligation de rendre accessible notre stade de football avant l'année 2024. Il est donc urgent de gérer ces études pour faire nos demandes de subventions dans les délais impartis. Le Président de la République va assister à l'inauguration du Centre Hospitalier de Maubeuge et un plan de relance 2 va privilégier le monde rural. Il en est de même pour la région qui a décidé d'investir dans la ruralité. Dans un

premier temps, il faudrait mener une réflexion avec l'agence Bocage pour actualiser l'étude de l'aménagement de la place haute (travaux et coût financier).

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à relancer le projet de l'aménagement de la Place Haute et de solliciter la DETR au titre de l'année 2022.

- Le recensement de la population va commencer en janvier 2022. Madame Ludivine WATTIER, nommée coordonnateur communal. Madame Marina SIROT, actuellement, en contrat, au service administratif de la mairie, assurera la fonction d'agent recenseur ainsi que madame Julie HECQUET.

Monsieur LEMOINE :

- Monsieur LEMOINE fait un point concernant le chantier des travaux de rénovation de l'école. Ceux-ci se déroulent selon le planning et devraient être terminés vers le 15 décembre. Le bâtiment sera opérationnel après les vacances de février (matériels tels que tableaux, extincteurs à mettre en place). La réfection de la cour sera effectuée pendant les vacances de la Toussaint sauf en cas d'intempéries. Le préau sera remis en peinture. La seconde cour de récréation devrait subir des travaux lors des vacances de printemps, la durée du chantier sera de quinze jours environ. Monsieur ABDALLAG précise que les parents apprécient le rafraîchissement fait à ce jour, sur la façade, côté préau.  
Monsieur LEMOINE indique que la rue d'Aulnoye sera barrée du 3 au 10 novembre 2021, sauf pour les riverains (ces informations seront notées sur la page Facebook).

Madame DAUBREGE :

- **REPAS DU DIMANCHE 17 OCTOBRE 2021** : madame DAUBREGE remercie les collègues de la municipalité ainsi que leurs conjoints d'avoir participé activement lors du repas des Séniors du dimanche 17 octobre 2021. Les Séniors se sont bien divertis et amusés pendant cette journée. Le repas a pu être organisé sous couvert des contraintes sanitaires en cours. Les Séniors inscrits au repas se sont tous présentés avec le pass sanitaire et/ou le test pcr de moins de 72 heures. Seul un administré avait mal photographié le QR code et a dû retourner chez lui, chercher le document.
- **CULTURE AUX FENETRES** : Madame DAUBREGE signale que la manifestation qui devait avoir lieu le dimanche trois octobre a dû être annulée suite aux mauvaises conditions climatiques. Elle est reportée au samedi 23 octobre 2021 à 14h00. Le programme du parcours reste inchangé et, si de nouveau les conditions climatiques ne le permettent pas, la manifestation se fera au foyer rural. Ce serait dommage puisque le but de cette manifestation est de sortir de l'isolement les Séniors en situation de handicap. Madame DAUBREGE demande à monsieur SUEUR, par rapport à la question (ci-dessous), d'un administré :

La brocante a été annulée sans que personne prévienne les administrés, il en est de même pour les aînés, prévenus par message Facebook de l'annulation d'une manifestation (totalement inadaptée au vu de la population concernée).

Ce qui est inadapté : la manifestation ou le mode de communication ?

Réponse : La communication sur le site facebook

Mme DAUBREGÉ précise à monsieur SUEUR, que pendant le confinement, le groupe solidarité avait sondé les personnes et répertorié ceux qui n'avaient pas internet. Les administrés ont été prévenus de l'annulation de la manifestation soit, par le biais du site facebook, par téléphone le dimanche matin. Une note a été apposée au foyer rural. Madame DAUBREGÉ demande le nom de la personne qui lui a fait remonter l'information pour pouvoir communiquer avec elle.

Elle précise également à monsieur SUEUR que ce ne sont pas des questions mais des critiques.

**FLAMICHES AUX MAROILLES** : madame DAUBREGÉ informe que la vente des flamiches aux maroilles aura lieu le samedi 06 novembre, sur réservation et règlement en mairie. Comme l'an dernier, les flamiches seront livrées à domicile.

**Monsieur HARNOULD :**

- Le 14 juillet à 5 h 00, monsieur HARNOULD était sur place pour la brocante avec plusieurs collègues. En raison des intempéries, dix exposants s'étaient déplacés, c'est pourquoi, il a pris l'initiative d'annuler. Les inscrits qui en ont fait la demande, ont été remboursés. Les administrés n'ont pu être prévenus en amont. Le feu d'artifice a également été annulé par décision préfectorale.

**Madame Arbonnier :**

- Un marché de Noël aura lieu les 11 et 12 décembre 2021 au foyer rural, il y aura des exposants à l'intérieur et 5 chalets seront installés en extérieur.  
Le spectacle pour les enfants de l'école se déroulera le vendredi 10 décembre à 18 h 00 en la présence de Saint Nicolas. Un magicien animera cette manifestation pour une durée 1 h 30 mn environ. Des chocolats seront distribués à la clôture de cet évènement.  
Le repas de la Saint Sylvestre aura lieu au Foyer rural en espérant qu'il n'y aura pas de contre indication.

**Madame LEMAIRE :**

- Madame Lemaire présente le bilan qualitatif de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement organisé par notre commune qui s'est déroulé du Jeudi 08/07/2021 au Mardi 27/07/2021. Intercommunal, une convention est signée avec les communes de Limont-Fontaine, Boussières Sur Sambre et Beaufort. La commune d'Eclaibes souhaiterait également participer en 2022. Une rencontre aura lieu pour recenser le nombre d'enfants qui serait concerné et expliquer notre fonctionnement. Nous privilégierons les inscriptions de notre commune dans un premier temps puis celles des communes extérieures. Malgré tout, nous avons eu des demandes de parents qui ont oublié d'inscrire leur enfant. Nous n'avons pu répondre favorablement à leur demande par souci d'équité et de rigueur. Nous avons également eu la demande d'une garderie : pour des raisons évidentes de budget, et après concertation avec

l'ensemble des membres du Conseil, nous ne sommes pas en mesure d'assurer ce service supplémentaire.

Les familles ont de la chance de bénéficier d'un accueil de loisirs sur la commune car c'est une grande responsabilité que nous assurons, monsieur le Maire et moi-même. Nous aurions pu laisser la compétence à la CAMVS. Nous préférons piloter notre ALSH pour permettre aux jeunes de notre commune de travailler en tant qu'animateur et de prioriser l'inscription des enfants de notre commune et/ou scolarisés dans notre école, âgés de 4 ans révolu à 15 ans dans l'année.

Nous avons eu un incident, un enfant oublié dans les sanitaires du presbytère : cela concernait les parents, les animateurs, la Directrice, monsieur le Maire et moi-même. J'ai toujours été transparente sur les incidents lors des accueils de Loisirs : je ne comprends pas pourquoi, monsieur Sueur, vous dénoncez ce fait sans que je puisse exposer le bilan au préalable. Comme je l'ai précisé, c'est en effet une grande responsabilité. Je vous demande de préciser quel est le nom de l'administré qui a posé la question ? Vous ne voulez pas le dire.

D'ailleurs votre critique n'est pas juste envers l'équipe d'animation et la Directrice qui ne comptent pas leurs heures pour faire plaisir aux enfants et satisfaire les familles.

En effet, pour le premier jour du centre, les animateurs avaient acheté personnellement, et voulaient l'effet de surprise, un déguisement sur le thème de Mario Kart puisque le thème était « SAINT-REMY'S GAMES ». Ils sont arrivés avec une chorégraphie travaillée pour la première journée de présentation du centre : les enfants avaient des paillettes dans les yeux. Ils n'ont pas hésité à prendre le temps de créer des POKEMONS 3D en papier (1 heure par POKEMON) avant le démarrage du centre, pour offrir aux enfants une grande chasse aux POKEMONS dans le village, soigneusement cachés dans des boîtes à chaussures. Malheureusement, le temps de les installer le matin, certains avaient déjà disparu.

La Directrice Annabelle Dewaulle a organisé différentes sorties en concertation avec les animateurs :

Lasergame à Hautmont, Aquabubble à l'étang du Quesnoy, Escape game et Laser Tag, Journée à la Mer avec Paddle, Kayak ou Denny's Parc selon la tranche d'âge, piscine de l'Emeraude et de l'Aiguade.

La fête n'a pas pu avoir lieu mais des structures gonflables ont compensé.

Des intervenants de la CAMVS se sont déplacés pour un atelier photo, un atelier cirque et un atelier percussion (gratuits). Une sensibilisation de la Police par notre Délégué Cohésion Police Population sur les méfaits de la drogue, Internet... ont intéressé également les 10/12 ans, l'an dernier destinée aux 12/15 ans.

En plus de tout cela, l'équipe a organisé et présenté une exposition de leurs activités manuelles aux familles les samedi 24/07 et lundi 26/07.

La restauration n'était pas satisfaisante, nous réfléchissons à des ajustements pour 2022.

En ce qui concerne le site internet, monsieur Sueur, vous reprochez qu'il est négligé. En effet, il n'est pas convivial et très ancien. J'en avais d'ailleurs échangé avec monsieur le Maire et souhaiterait changer le site. C'est plus facile pour moi de publier un post sur Facebook que de créer un article sur le site.

En ce qui concerne votre remarque sur notre adjointe administrative, Ludivine Wattier, votre remarque est désobligeante et injuste car elle est très dévouée pour le service de la mairie et n'hésite pas à consulter les mails en dehors de son temps de travail ainsi qu'à échanger avec Nathalie Symoens. Vous accusez à tort pour des données qu'elle a effectivement actualisées. C'est par manque de temps que nous ne soyons pas à jour sur le site : nos journées sont trop courtes.

Au sujet de vos critiques sur ma délégation de chargée de communication, et comme vous souhaitez que nous reparlions du passé, nous allons revenir au mercredi 16/10/2019 à 11h00.

Quand nous vous avons reçu en entretien, monsieur le Maire et moi-même, pour vous annoncer que nous avons décidé à l'unanimité de ne pas poursuivre avec vous un nouveau mandat en vue des prochaines élections, vous avez reconnu avoir flouté volontairement et de colère la photo de mesdames Annabelle Dewaulle et Vanessa Bouleau pour régler vos comptes de la fête du Four à pain. Cette photo (à l'origine non floutée et très nette) était celle transmise par le comité des Fêtes pour la publier dans l'article dédié au nouvel an du Petit Rémy N°2 de Janvier 2018. Vous nous avez pris en otage et de façon préméditée. Votre posture n'est pas celle d'un élu.

De plus, vous deviez et c'était précisé dans le compte rendu du conseil municipal, publié le Petit Rémy en Décembre 2019, lorsque vous étiez conseiller délégué indemnisé mais nous n'avez rien produit. Madame Daubrège et moi-même avons dû créer un nouveau P'tit Rémy pour le 22 Janvier 2020 au pied levé.

Vous êtes un « diseur » et non un « faiseur ». Nous présentons nos bilans et vous qu'avez-vous à présenter ? rien, à part nous critiquer.

Je vous demande si vos questions émanent bien de vous seul ou de votre groupe, en concertation avec Monsieur Mouillère et Madame Flamme. Vous confirmez qu'elles émanent de vous seul.

**Point sur le personnel :**

Nous avons décidé de titulariser Madame Cécile Loncq au 1<sup>er</sup>/11/2021, qui donne entièrement satisfaction, comme il était prévu en remplacement du départ en retraite de madame Nadine Piérart.

Nous avons recruté madame Maria Silva Marinheiro au 16/08/21 puis madame Ambre Huriau au 27/09/2021 pour un contrat aidé, Parcours Emploi Compétences pour la cantine, la garderie, le nettoyage de l'école.

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire prend la parole en indiquant avoir reçu une littérature émanant de monsieur SUEUR. Il précise qu'il ne s'agit pas de questions mais plutôt de critiques. Il estime que ce sont les élus qui sont ciblés et que c'est incorrect.

Dans les questions, je cite « Que fait la Municipalité ? »

Monsieur le Maire dit : je vous retourne la question, vous faites quoi ? Je vous rappelle que vous êtes un conseiller municipal, vous êtes au sein de la municipalité. A l'avenir, il faudra revoir la formulation car c'est de la provocation pure et simple.

Les réponses à vos questions ont été données, pour la plupart, pendant le cours de cette réunion.

Concernant les questions des administrés, je vous prie de bien vouloir noter les noms afin de leur adresser une réponse personnelle.

Pour continuer à travailler ensemble jusqu'à la fin du mandat, dans l'intérêt de la commune et des saint-rémysiens, un changement d'attitude serait souhaitable. Je ne suis pas intéressé par la polémique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

